



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-20317>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-20317**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Côte d'Azur Habitat

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Logement et équipements collectifs

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Fourniture de gaz naturel et de services associés sur l'ensemble du patrimoine de Côte d'Azur Habitat chauffé collectivement au gaz naturel.

**Description** : La présente consultation concerne la fourniture de gaz naturel et services associés sur l'ensemble du patrimoine de Côte d'Azur Habitat. Elle est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à 5 du Code de la Commande Publique. L'accord-cadre est conclu sans minimum et encadré par un maximum total en quantité de 27 000 MWh/année, soit 54 000 Mwh sur la durée de l'accord-cadre. Ce volume correspond à un volume de consommation supérieur au volume estimatif de consommation, lequel est publié au sein du présent avis d'appel public à la concurrence, sur la base de la consommation annuelle cumulée estimée (c'est-à-dire : l'accord-cadre est estimé à une consommation annuelle de 19 180 MWh, soit 38 360 MWh sur sa durée totale). L'accord-cadre n'est pas alloti, par son unité fonctionnelle, les prestations de fourniture et d'acheminement de gaz naturel étant de même nature, et représentant un ensemble cohérent. L'importance relative du marché en termes de consommations de gaz naturel ne justifie pas un allotissement. De plus, au regard des points de livraison concernés, une division en lots géographiques ne relève d'aucune cohérence.

**Identifiant de la procédure** : 5130825e-2f42-455c-ac59-41d804c5fcde

**Identifiant interne** : AOO Fourniture gaz naturel

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 09123000 Gaz naturel

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 65200000 Distribution de gaz et services connexes

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Communes des Alpes Maritimes

**Code postal :** 06

**Subdivision pays (NUTS) :** Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays :** France

#### 2.1.4 Informations générales

**Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)**

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre concerne la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, ainsi que les services associés à la fourniture. L'accord-cadre est un contrat ayant pour objet de définir et d'établir les termes régissant les futurs marchés subséquents, passés sur son fondement au cours d'une période donnée. L'accord-cadre est multi attributaires, il est conclu avec au maximum 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres. Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents conclus sur la base de cet accord-cadre seront attribués, à un seul titulaire après mise en concurrence des attributaires de l'accord-cadre.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Les autres motifs d'exclusion figurent dans le règlement de consultation de la consultation.

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Fourniture de gaz naturel et de services associés sur l'ensemble du patrimoine de Côte d'Azur Habitat chauffé collectivement au gaz naturel.

**Description :** Fourniture de gaz naturel et de services associés sur l'ensemble du patrimoine de Côte d'Azur Habitat chauffé collectivement au gaz naturel. L'accord-cadre est multi attributaires, il est conclu avec au maximum 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres. CAH se réserve parfaitement le droit de poursuivre la procédure, avec un nombre inférieur d'attributaires. Il est conclu sans minimum et encadré par un maximum total en quantité de 27 000 MWh par année, soit 54 000 MWh sur la durée totale de l'accord-cadre. Ce volume correspond à un volume de consommation supérieur au volume estimatif de consommation, lequel a été publié au sein du présent avis d'appel public à la concurrence, sur la base de la consommation annuelle cumulée estimée (c'est-à-dire : l'accord-cadre est estimé à une consommation de 19 180 MWh sur une année, soit 38 360 MWh sur sa durée totale).

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 09123000 Gaz naturel

**Options :**

**Description des options :** L'accord-cadre n'est pas reconductible, ni a tranches. Il permet d'établir les termes régissant le ou les futur(s) marché(s) subséquent(s) à passer pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, ainsi que les services associés à la fourniture.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Communes des Alpes Maritimes

**Code postal :** 06

**Subdivision pays (NUTS) :** Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 24 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Description :** L'accord-cadre sera renouvelé à l'expiration de sa durée.

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre est conclu pour une durée maximale de 2 ans, à compter de sa date de notification (portée sur l'accusé réception de sa notification), et pourra comprendre jusqu'à 2 marchés subséquents. Marchés subséquents : La durée prévisionnelle de chaque marché subséquent correspondra à la période allant de leur entrée en vigueur effective jusqu'à l'entrée en vigueur du marché subséquent suivant. Cette durée est fixée prévisionnellement comme suit : -Date prévisionnelle de prise d'effet du premier marché subséquent: 1er mai 2025, pour s'achever le 30 avril 2026. -Date prévisionnelle de prise d'effet du second marché subséquent le cas échéant : 1er mai 2026, pour s'achever le 30 avril 2027. La date mentionnée sur l'accusé réception de notification du marché subséquent vaudra mise en exécution des prestations. Il est conclu sans minimum et encadré par un maximum total en quantité de 27 000 MWh par année, soit 54 000 MWh sur la durée totale de l'accord-cadre.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** 1) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois dernières années. 2) La preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents. Conformément à l'article 2-II de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. En outre, une société créée récemment peut, pour justifier de ses capacités financières, demander que soient également prises en compte les capacités financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui existent entre elle et ces opérateurs (sous-traitant, filiale, société mère, entreprise tierce...). La société candidate doit alors justifier des capacités financières des opérateurs sur lesquels elle compte s'appuyer, en produisant les mêmes renseignements ou documents que ceux exigés d'elle et apporter la preuve qu'elle en disposera pour toute l'exécution du marché.

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** 1) Déclaration sur l'honneur (modèle recommandé : déclaration jointe au Règlement de Consultation, datée et signée, ou formulaire DC1 joint au dossier de consultation, ou équivalent): (Article R.2143-3 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.) 2) Lettre de candidature (DC1 dans sa dernière version en vigueur, ou équivalent) (en cas de candidature en groupement, cette lettre est commune) ; 3) L'autorisation de fourniture de gaz naturel auprès de clients domestiques délivrée par le ministre chargé de l'énergie, conformément à l'article 443-1 du code de l'énergie, exigée en vertu du décret du 2011/1457 du 7 novembre 2011. 4) En cas de sous-traitant, une déclaration de sous-traitance (modèle recommandé : formulaire DC4 joint au dossier de consultation) : les noms des sous-traitants susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre, ainsi que la nature et le volume sous-traité doivent être précisés.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** 1) Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; 2) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (tableau fourni en annexe au RC) ; 3) Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. NB : Pour les entreprises dont la création est récente, et qui sont dans l'impossibilité objective de produire certains de ces renseignements, le pouvoir adjudicateur admet que celles-ci justifient de leurs références professionnelles par tout autre moyen. Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces visées ci-dessus relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent accord-cadre à bons de commande. Précision : Les candidats veilleront à utiliser le cas échéant les dernières versions des formulaires DC1, DC2 et DC4 lesquelles sont disponibles au lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> et dans le dossier de consultation.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type :** Prix

**Description :** L'offre de l'accord-cadre sera jugée en partie sur le montant du prix plafond du terme de quantité (TQ) proposé (qui sera valable pour chacun des 2 marchés subséquents), évalué pour 5% (1 point / 20) de la note totale.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

##### Critère :

**Type :** Qualité

**Description :** L'offre de l'accord-cadre sera évaluée pour 95% (soit 19 points/20) de la note globale jugée sur la base du mémoire technique explicatif fourni par le candidat à l'appui de son offre, faisant apparaître: 1) Moyens mis en oeuvre pour le démarrage de chaque marché subséquent (relation GRD, respect des délais, moyens de contrôle pour garantir la continuité du service) :15% (3 points). CAH appréciera la pertinence des moyens avancés et la compréhension du candidat par rapport aux enjeux de délais et de continuité de service. 2) Moyens mis en oeuvre pour assurer les prestations du marché subséquent : 50% (10 points), décomposés comme suit : -Techniques (en cas de problème de fourniture, de comptage, mise en place d'alerte spécifique...) (20% - 4 points). -Qualité des services associés (relation client, accès téléphonique dédié, compte dédié avec accès internet permettant d'accéder aux informations relatives au marché (consommations/facturation, y compris facturation en payeur divergent/alerte en cas de dérive de consommations) (30% - 6 points). CAH appréciera la qualité, la suffisance et la pertinence des moyens fournis permettant la bonne exécution des marchés subséquents. 3) Méthodologie détaillée liée à une opération d'ajout ou de retrait de point de livraison à compter de la demande de Côte d'Azur Habitat, offre spécifique pour traiter les demandes de rattachement ou détachement d'un PDL hors des limites prévues par la clause de flexibilité de l'accord-cadre : 20% (4 points). CAH appréciera la pertinence et la réactivité du candidat concernant les points d'ajout ou de retrait, ainsi que la qualité de l'offre proposée par le candidat sur le rattachement/détachement d'un point de livraison hors limites de la clause de flexibilité. 4) Délai de mise en service proposé pour l'ajout d'un point de livraison à compter de la demande de Côte d'Azur Habitat : 10% (2 points). CAH appréciera la réactivité et l'optimisation du candidat concernant le délai proposé

des points d'ajout ou de retrait. Pour l'accord-cadre, la note finale du candidat est obtenue par l'addition des notes relatives aux deux critères (prix et qualité technique et méthodologique), suivant la pondération et calculée sur 20 points. L'offre retenue est celle qui obtient le plus de points. S'agissant d'un accord-cadre multi-attributaires (3 attributaires maximum), il sera retenu l'offre des candidats classées 1er, 2ème et 3ème. En cas d'égalité totale de points entre plusieurs candidats, le classement sera effectué sur la base du critère majoritaire. Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés. Il est précisé que si le nombre de plis réceptionnés est inférieur à trois, CAH pourra toutefois poursuivre la procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 95

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Pour les marchés subséquents, les offres seront jugées en partie selon: 1) Montant total annuel de l'offre : Il correspond au montant total annuel estimé du détail des prix unitaires avec consommations estimées, évalué pour 70 % de la note globale (14 points/20). Il est rappelé que les prix fournis lors de la consultation de chaque marché subséquent devront être en cohérence avec le prix plafond proposé lors de la consultation visant à attribuer l'accord-cadre, concernant le terme de quantité TQ. Toute offre dont le montant du terme TQ dépassera le prix plafond proposé entraînera le rejet de l'offre (non-conformité) qui ne sera pas analysée.

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Pour les marchés subséquents, les offres seront jugées en partie selon: 2) La valeur technique et méthodologique de l'offre : elle correspond à la note obtenue par le candidat attributaire sur la qualité technique et méthodologique de l'offre, attribuée au stade de l'accord-cadre, et reprise dans chacun des marchés subséquents, pondérée à hauteur de 30 % (6 points/20) de la note totale (le candidat attributaire ne pourra faire évoluer sa proposition technique et méthodologique au stade des marchés subséquents). Pour les marchés subséquents, la note finale du candidat attributaire est obtenue par l'addition des notes relatives aux deux critères pondérés (prix et qualité technique et méthodologique reprise de l'accord-cadre), et calculée sur 20 points. Le classement final des offres entre les titulaires de l'accord-cadre est établi en conséquence. L'offre retenue est celle qui obtient le plus de points.

**5.1.11 Documents de marché**

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :** français

**Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles :** français

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 15/03/2025 à 14:00

**Adresse des documents de marché :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_jlbPUee61C](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_jlbPUee61C)

## 5.1.12 Conditions du marché public

### Conditions de présentation :

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_jlbPUee61C](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_jlbPUee61C)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 25/03/2025 à 14:00

**Date limite de validité de l'offre :** 180 Jour

### Informations relatives à l'ouverture publique :

**Date d'ouverture :** 25/03/2025 à 15:00

**Informations complémentaires :** La date d'ouverture des plis est indicative.

### Conditions du marché :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Un accord de confidentialité est requis :** oui

**Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité :** Une clause de confidentialité est prévue dans le contrat.

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Informations relatives aux délais de recours :** A exercer avant la signature du contrat -Un référé précontractuel (articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de justice administrative). Le juge du référé précontractuel du Tribunal administratif de Nice dont l'adresse est mentionnée à l'article 8 du présent règlement de consultation peut être saisi jusqu'à la signature du contrat. A exercer après la signature du contrat -Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Nice (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du Code de justice administrative). Il peut être exercé dans un délai de : • 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat ; • 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. -Un recours de plein contentieux en contestation de validité contractuelle devant le Tribunal administratif de Nice, issu de la jurisprudence « Département de Tarn et Garonne » (CE, 4 avril 2014, n°358994). Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois « à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ». Cette condition de publicité peut être remplie « notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ». Pour les marchés passés selon une procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit pour déclencher ce délai.

En procédure adaptée, l'acheteur doit adapter sa publicité à l'objet et au montant du contrat. A exercer en cas de déclaration sans suite ou infructueuse de la procédure -Un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nice, dirigé contre la décision d'abandonner la procédure en la déclarant infructueuse ou sans suite. Le délai est de deux mois à compter de la publication ou notification de la décision.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal Administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Nice

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Côte d'Azur Habitat

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Côte d'Azur Habitat

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Nice

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Côte d'Azur Habitat

**Organisation qui traite les offres :** Côte d'Azur Habitat

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Côte d'Azur Habitat

**Numéro d'enregistrement :** 49271391200011

**Adresse postale :** 53 bd René Cassin

**Ville :** Nice

**Code postal :** 06200

**Subdivision pays (NUTS) :** Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** charlotte.ramos@cotedazurhabitat.fr

**Téléphone :** 0493187652

**Profil de l'acheteur :** <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Nice

**Numéro d'enregistrement** : 17060005000026

**Adresse postale** : 18, avenue des Fleurs

**Ville** : Nice

**Code postal** : 06000

**Subdivision pays (NUTS)** : Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.tanice@juradm.fr

**Téléphone** : 0489978600

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 6ad08dc7-b244-40aa-8d40-5792985fb72f - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 20/02/2025 à 17:07

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 20/02/2025